

Présentation de JD.Combrexelle

La hiérarchie des normes en droit du travail et de l'emploi

1-La situation actuelle

- les trois blocs de régulation : la loi, le bloc conventionnel et le contrat de travail
- les rapports entre ces trois blocs
- les évolutions récentes du droit français vers la négociation collective
- les évolutions au niveau communautaire (ex de la révision de la directive sur le temps de travail)

2- L'analyse des trois rapports (Montaigne, Cette/ Barthélémy, Combrexelle)

a) Les points de convergence

- rôle central de la négociation collective
- à l'intérieur de la négociation, le rôle central de l'accord d'entreprise
- le rôle structurant de l'accord de branche moyennant une restructuration des branches
- la durée limitée des accords
- l'accord majoritaire
- la primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail

b) Les spécificités de chaque rapport

-Montaigne

- .suppression du monopole syndical
- .référendum
- .smic fixé par la branche
- .durée légale et recours au CDD fixés par l'accord d'entreprise

-Cette/Barthélémy

- .vision globale incorporant les IRP
- .agir sur le taux de syndicalisation
- .faculté de négocier donnée aux IRP
- .importance des accords de méthodologie
- .durée légale fixée par accord d'entreprise
- .dérogation conventionnelle possible au smic

-Combrexelle

- .développer une culture de la négociation qui manque en France
- .réécriture à court et moyen terme du code du travail
- .« self restreint » en matière de législation du travail
- .faire des expérimentations dans les secteurs impliqués dans le digital
- .fixation de la durée légale par accord d'entreprise.

3-Le cas particulier des propositions de R.Badinter et d'A.Lyon Caen

- .la lecture des 50 principes
- .l'intention des auteurs.